académie Nancy-Metz

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pôle Ressources humaines

La Rectrice,
Chancelière des Universités de Lorraine

à

Mesdames et messieurs les DA-SEN
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

La Directrice des Ressources Humaines
Irmine Cutin

IC / N° ..84../13-14
Dossier suivi par :
Joël Lalore

Téléphone :
03 83 86 21 03
Fax :
03 83 86 23 01
Mél :
ce.drh@ac-nancy-metz.fr

RECTORAT
2 rue Philippe de Gueldres
CO N°30013
54035 Nancy Cedex

Standard : 03 83 86 20 20

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Nancy, le 23 septembre 2013

Objet : Postes adaptés - Année scolaire 2014-2015

Référence : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, confrontés à des difficultés de santé.
Décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels et circulaire ministérielle 2007-106 du 9 mai 2007 publiée au BO n°20 du 17 mai 2007.

Je rappelle à votre attention les dispositions des textes cités en référence relatifs au dispositif d'accompagnement des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Ce dispositif doit être considéré comme une période transitoire pendant laquelle une aide est apportée en vue :

- de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions antérieures
- ou de préparer une reconversion professionnelle.

L'affectation sur un poste adapté de courte durée est prononcée pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable pour une durée égale dans la limite maximale de trois ans.

L'affectation sur un poste adapté de longue durée est prononcée pour une durée de quatre ans, éventuellement renouvelable.

L'agent affecté sur poste adapté perd son affectation de titulaire.

A la sortie du dispositif, l'agent devra participer au mouvement afin d'obtenir une nouvelle affectation dans son corps d'origine.

Vous voudrez bien trouver en annexe le dossier de demande d'entrée en poste adapté.

Les personnels pourront se faire accompagner dans la rédaction de leur projet professionnel par les conseillers mobilité carrière de la direction des ressources humaines.

- Pour les personnels du 1er degré : madame Tiquet (03 83 86 22 56)
- Pour les personnels du second degré : monsieur Ferretti (03 83 86 89 95)

En tout état de cause et dans toutes les phases du dispositif, une assistante de service social en faveur des personnels, joignable au sein de chaque DSDEN, se tient à la disposition des agents pour les aider dans leur démarche.

Chaque agent ayant déposé une demande d'affectation sur poste adapté sera convoqué par un médecin de prévention du rectorat afin que sa situation médicale soit évaluée.

Les dossiers dûment complétés devront être retournés sous votre couvert, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz, Direction des Ressources Humaines, case officielle 30013 – 54035 Nancy Cedex, **avant le 13 décembre 2013**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif ainsi que des personnels placés en congé de longue maladie ou de longue durée.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général

Eugène Krantz

Annexe : dossier de demande de maintien ou de première affectation sur poste adapté

Copie :
Mesdames les assistantes sociales des personnels
Mesdames les médecins de prévention